

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Dixième session ordinaire
25 – 26 janvier 2007
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/312 (X)
Original : Anglais

**RAPPORT DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DE L'ENVIRONNEMENT (AMCEN 11)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 517844

website : www.africa-union.org

**Onzième session de la
Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement (CMAE)
Brazzaville (République du Congo)
25 et 26 mai 2006**

**Rapport Onzième session de la Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement (CMAE)**

Introduction

1. La onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006.
2. Y ont participé des ministres des Etats membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, des organismes des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe III du présent rapport.

Participation

3. Les trente-neuf Etats membres suivants de l'Union africaine y ont participé :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

Cérémonie d'ouverture

4. La session ministérielle a été officiellement ouverte par M. Isidore Mvoumba, Premier ministre du Congo. Des discours liminaires ont également été prononcés par des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences spécialisées, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.

Election du Bureau

5. Les pays ci-après ont été élus membres du Bureau de la CMAE pour la période 2006-2008 :

Sous-région	Pays	Poste
Afrique centrale	Congo	Président
Afrique australe	Afrique du Sud	Vice-Président
Afrique de l'Ouest	Bénin	Vice-Président
Afrique de l'Est	Rwanda	Vice-Président
Afrique du Nord	Egypte	Rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

5. Les ministres ont adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (UNEP/AMCEN/11/1) :
 1. Ouverture du débat ministériel de la onzième session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
 3. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
 4. Dialogue ministériel sur les politiques.
 5. Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :
 - a) Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - b) Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
 6. Lieu de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
 7. Adoption du rapport de la session ministérielle.
 8. Questions diverses.
 9. Clôture de la session.

Examen du rapport du Groupe d'experts

7. Le Président de la session du Groupe d'experts, tenue du 22 au 24 mai 2006, a présenté le rapport de cette session, figurant dans le document UNEP/AMCEN/11/3, lequel appelle l'attention sur les principaux points abordés lors des délibérations du Groupe et présente les projets de déclaration et de décisions élaborés par les experts et soumis pour examen et adoption éventuelle par les ministres.
8. Le Président a notamment mis en avant la section du rapport concernant le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique ainsi que les autres questions environnementales intéressant l'Afrique.
9. A l'issue d'une brève discussion au cours de laquelle plusieurs ministres ont loué le Gouvernement congolais pour la qualité des installations fournies ainsi que pour les dispositions prises en vue de la onzième session de la Conférence, les ministres ont adopté le texte du rapport, avec quelques amendements.

10. Abordant le projet de décision sur les statuts de la CMAE, plusieurs ministres ont fait observer que, même s'ils étaient favorables au maintien de la continuité des travaux de la Conférence, ils étaient toutefois préoccupés par les incidences sur les statuts des dispositions du projet de texte autorisant le Président sortant ou au moins un membre du précédent Bureau à participer aux réunions du Bureau de la Conférence ministérielle africaine après l'expiration de leur mandat. En conséquence, il a été demandé au secrétariat de rédiger un projet de résolution sur cette question pour examen par les ministres, et qui ne nécessiterait pas un amendement des statuts. Les ministres ont adopté cette résolution, la Déclaration de Brazzaville sur l'environnement au service du développement telle qu'oralement amendée ainsi que les décisions proposées par les experts et amendées par les ministres.

Liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et l'Union africaine

11. Présentant ce point, le Président sortant de la Conférence ministérielle africaine a décrit les progrès accomplis depuis la demande formulée par l'Union africaine à son Sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en février 2004, au Président de la Commission de l'Union africaine d'adapter les mandats, structures et activités du Conseil des ministres africains responsables de l'eau, de la CMAE et de la Conférence ministérielle africaine sur l'agriculture afin de les intégrer dans les activités de la Commission de l'Union africaine et de ses comités techniques spécialisés. Il a rappelé qu'au cours des discussions qui ont suivi, la CMAE et l'Union africaine sont convenues de la nécessité de créer un comité technique spécialisé séparé et distinct pour la Conférence afin de lui permettre de soutenir l'Union africaine dans son processus de prise de décision. La question restée en suspens portait sur le transfert du fonctionnement du Secrétariat de la CMAE du PNUE à l'Union africaine. Le Président a déclaré que les comités techniques spécialisés devraient relever du Conseil exécutif de l'Union africaine conformément aux dispositions de l'Acte constitutif de l'Union.

12. Le représentant de l'Union africaine a fourni des informations complémentaires sur les progrès accomplis s'agissant de l'intégration de la CMAE dans les activités de l'Union africaine, et il a souligné qu'une décision finale sur la question devrait être prise lors du Sommet de l'Union africaine en juillet 2007. Il a insisté sur la nécessité d'une coopération continue entre la Commission de l'Union africaine et la CMAE pendant la période intérimaire et déclaré que le PNUE resterait un partenaire du développement essentiel pour la Conférence ministérielle africaine, même s'il était prévu que l'Union africaine assumerait en dernier lieu la responsabilité du Secrétariat.

13. Lors du débat qui a suivi, plusieurs ministres ont manifesté leur soutien à l'intégration de la Conférence ministérielle africaine dans les activités de l'Union

africaine et réaffirmé la nécessité pour la Conférence de maintenir des liens forts avec le PNUE.

Amendements aux statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

14. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a rappelé qu'à l'occasion de la huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Abuja (Nigeria) en avril 2000, les ministres avaient soulevé la question de la révision des statuts de la Conférence ministérielle africaine compte tenu de la redynamisation de la Conférence et de la structure évolutive de l'Union africaine. Le Secrétariat avait fait état de progrès sur la révision aux neuvième et dixième sessions de la Conférence ministérielle africaine et les réactions avaient été incorporées dans de nouvelles révisions. Suite à un avis juridique, le Secrétariat a recommandé de différer la finalisation de la révision des statuts jusqu'à l'achèvement du débat sur la question au sein de l'Union africaine et entre l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. En conséquence, les ministres sont convenus de reporter l'examen de la question.

Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

15. Introduisant ce point, le représentant du Secrétariat a fait remarquer que même si le niveau de contributions des pays aux Fonds d'affectation spéciale s'était considérablement amélioré depuis 2002, plus de 50 % des pays n'avaient pas contribué. Conformément à la demande formulée par la Conférence dans sa décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale, adoptée à sa dixième session, tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), le 30 juin 2004, le Secrétariat a défini en consultation avec les Etats membres des critères applicables aux contributions des Etats membres.

Adoption du rapport sur le débat ministériel

16. Les ministres ont adopté le rapport de la session ministérielle sur la base du projet de rapport qui avait été distribué lors de la réunion, étant entendu que l'achèvement de rapport serait confié au Secrétariat, conjointement avec le Rapporteur.

17. La Déclaration et les décisions adoptées par les ministres sont annexées au présent rapport.

EX.CL/312 (X)
Annexe 1

**Déclaration de Brazzaville sur
l'environnement au service du
développement**

Annexe I

Déclaration de Brazzaville sur l'environnement au service du développement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la contribution que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement apporte à la défense de l'environnement en Afrique en fournissant des orientations et une direction politiques,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet récemment tenues par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000, dans laquelle la communauté internationale reconnaît que des problèmes particuliers se posent à l'Afrique et s'engage à aider le continent africain à instaurer un développement durable,

Préoccupés par le nombre croissant des menaces qui pèsent sur l'environnement africain ainsi que par la vulnérabilité du continent face aux changements environnementaux de dimension mondiale, qui à leur tour compromettent les efforts que déploie le continent pour promouvoir le développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant l'extrême pauvreté et la faim,

Rappelant les engagements pris lors des deux Conférences des partenaires sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenues à Alger, en décembre 2003, et à Dakar, en mars 2005,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés dès le début de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant que les Etats africains manquent de moyens pour mettre en œuvre les programmes et projets inscrits dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant également les progrès réalisés dans la mise en œuvre du volet relatif aux zones côtières et au milieu marin du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi),

Notant en outre les progrès accomplis dans l'élaboration et les étapes initiales de la mise en œuvre de l'initiative TerrAfrica depuis son lancement à Nairobi en octobre 2005, notamment l'élaboration du Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres du Fonds pour l'environnement mondial,

Soulignant l'importance et la pertinence de l'initiative TerrAfrica en tant que moyen d'élargir la portée des projets relatifs à la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, pour appuyer ainsi la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant le chapitre 3 d'Action 21, tel qu'adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, qui préconise l'engagement et la participation des principaux groupes aux processus intergouvernementaux traitant des questions de développement durable,

Rappelant également le préambule de l'Acte constitutif de l'Union africaine, dans lequel les Etats membres se sont engagés à instaurer des partenariats entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples,

Constatant les conséquences néfastes des conflits sur l'environnement et la nécessité d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique comme fondements de la stabilité, d'une gestion rationnelle de l'environnement et d'un développement durable,

Reconnaissant qu'il importe de renforcer d'urgence les capacités dont disposent les pays africains pour faire face aux conséquences néfastes des changements environnementaux et pour gérer les crises et les catastrophes,

Reconnaissant également le rôle joué par les organismes régionaux, sous-régionaux et nationaux, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et les institutions financières de développement dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Soulignant que des cadres politiques, juridiques et institutionnels à tous les niveaux sont indispensables pour parvenir à un développement durable,

Notant également le rôle joué par le Fonds pour l'environnement mondial en finançant la mise en œuvre de programmes et projets en faveur de l'environnement,

Notant avec inquiétude les changements apportés au Fonds pour l'environnement mondial à l'occasion de sa quatrième reconstitution, en particulier la décision du Conseil du Fonds d'adopter le Dispositif d'allocation des

ressources, et profondément préoccupés par le fait que le Dispositif limitera les ressources dégagées pour l'Afrique,

Nous félicitant de l'offre faite par le Gouvernement sud-africain de tenir la troisième réunion de l'Assemblée du Fonds mondial pour l'environnement et les réunions associées au Cap, du 27 août au 1er septembre 2006,

Nous félicitant en outre de l'offre faite par le Gouvernement kényen d'accueillir la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto à cette Convention, qui se tiendront du 6 au 17 novembre 2007, ainsi que la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination qui se tiendra du 27 novembre au 1er décembre 2006,

Notant qu'il importe d'adopter les statuts révisés de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en vue de rattacher la Conférence aux organes de l'Union africaine,

Reconnaissant l'utilité du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* en tant que deuxième rapport d'ensemble sur l'état de l'environnement en Afrique et sa contribution à la compréhension des bienfaits pouvant être retirés de l'environnement en Afrique,

Rappelant la Déclaration de Durban sur l'évaluation d'impact sur l'environnement adoptée par la Conférence en 1995, et reconnaissant le rôle du réseau panafricain pour le développement des capacités et l'établissement des liens aux fins des évaluations d'impact sur l'environnement en Afrique en tant que moyen permettant d'améliorer l'information et de renforcer les capacités des spécialistes africains en matière d'évaluation et de gestion de l'environnement, nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant le rôle qu'a joué le projet de partenariat pour le renforcement des institutions et du droit de l'environnement en Afrique en favorisant les efforts visant à développer les capacités de plusieurs Etats africains en matière de développement et d'application du droit de l'environnement ainsi que de renforcement des institutions,

Nous félicitant du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

Prenant note avec satisfaction de la résolution 58/211 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a proclamé l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification,

Nous félicitant de l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 et de l'approbation ultérieure de l'Approche par le

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1 du 9 février 2006,

Prenant note avec satisfaction des activités du Gouvernement sud-africain, telles que présentées à la onzième session de la Conférence, s'agissant de la gestion des éléphants en Afrique australe,

Déclarons être déterminés à :

1. **Continuer** à mettre en œuvre intégralement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier son programme sur le renforcement des capacités, et à finaliser et adopter les plans d'actions sous-régionaux;
2. **Encourager vivement** les gouvernements à prendre les mesures nécessaires à l'appui des Conventions d'Abidjan et de Nairobi en tant que cadres pour la mise en œuvre du volet relatif au milieu marin et aux zones côtières de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les inviter à soutenir la mise en œuvre de projets sur les grands écosystèmes marins;
3. **Promouvoir** la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en particulier les domaines prioritaires identifiés par la Conférence et réaffirmer notre engagement à promouvoir les centres spécialisés pour appuyer le renforcement des capacités en Afrique;
4. **Demander instamment** aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour que le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement soit reconstitué durant la période intersessions;
5. **Demander** au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de veiller à la création du Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement;
6. **Demander** au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à accorder un haut degré de priorité aux pays africains en allouant des ressources financières pour la mise en œuvre couronnée de succès du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et prier instamment les membres africains du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial de recommander au sein du Conseil un appui financier pour la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional;
7. **Demander** au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à financer de manière substantielle la réalisation des objectifs et des efforts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le

développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale et de TerrAfrica;

8. **Demander** instamment au Fonds pour l'environnement mondial d'allouer des ressources de manière transparente et équitable, en fonction des besoins et priorités des pays et régions, et de rationaliser et simplifier ses procédures ainsi que de revoir le système de cofinancement, en vue d'accroître les possibilités des pays africains d'avoir accès aux ressources du Fonds;
9. **Demander** au Fonds pour l'environnement mondial de revoir et réformer son système de gestion actuel pour instaurer une plus grande transparence, équité et une représentation accrue, en vue d'assurer une participation sans réserve des pays africains à tous ses mécanismes et processus décisionnels, conformément aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
10. **Demander** à l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial d'inclure dans le débat de haut niveau de sa troisième réunion qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) un débat politique sur les questions d'équité, d'accès aux ressources du Fonds ainsi que sur les défis posés et les possibilités offertes par celui-ci en tant que mécanisme de financement pour soutenir l'Afrique;
11. **Inviter** instamment l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, à l'occasion de sa troisième réunion, à donner aux pays d'Afrique la possibilité de présenter les progrès accomplis et d'expliquer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de se réunir et de travailler avec les secrétariats de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à cet égard;
12. **Demander** instamment aux partenaires du développement d'aider le continent africain à réaliser l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir assurer un environnement durable et, notamment, de fournir des ressources suffisantes au Fonds spécial pour les changements climatiques créé au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
13. **Engager** tous les pays qui n'ont pas ratifié les trois conventions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les protocoles y relatifs, à le faire, et demander instamment

aux partenaires du développement de l'Afrique d'aider et de soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de ces conventions;

14. **Nous engager** à renforcer encore la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, contribuant ainsi à l'application de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et garantissant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement y relatifs;
15. **Soutenir** l'Année internationale des déserts et de la désertification en Afrique, en 2006, et exhorter les gouvernements et la société civile à promouvoir et à exécuter les activités pertinentes, afin de promouvoir l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
16. **Exhorter** tous les pays d'Afrique à prendre des mesures pour signer, ratifier et appliquer les textes révisés de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée par l'Union africaine, à son deuxième sommet tenu à Maputo le 11 juillet 2003;
17. **Accueillir avec satisfaction** l'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre au point des mécanismes adaptés aux activités en vue de faciliter l'application cohérente des trois conventions de Rio et autres conventions relatives à la biodiversité et prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mener à bien l'élaboration de ces mécanismes et de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir leur mise en place dans tous les pays d'Afrique;
18. **Demander** au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de poursuivre les efforts visant à instaurer des liens de coopération avec les structures pertinentes de l'Union africaine, en vue d'harmoniser les arrangements institutionnels, et de resserrer les liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
19. **Inviter** le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à forger des liens avec les autres organes ministériels concernés ou à les renforcer, en vue d'harmoniser les politiques et les programmes;
20. **Réaffirmer** notre engagement à faire tous les efforts nécessaires pour intégrer l'environnement dans les programmes de développement nationaux en Afrique;
21. **Encourager** l'utilisation durable des produits chimiques et nous engager à assurer une gestion durable des produits chimiques et des déchets dangereux, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;

22. **Promouvoir** l'utilisation des centres régionaux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination en tant que centres d'excellence pour le renforcement des capacités lors de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
23. **Nous engager** vis-à-vis des questions mises en relief à la onzième session de la Conférence, à savoir : la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; les accords multilatéraux et régionaux sur l'environnement en Afrique; le droit de l'environnement; la pauvreté et l'environnement; l'environnement et la santé; l'évaluation environnementale; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophe; l'adoption de modes de consommation et de production viables en Afrique; la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Afrique; l'évaluation de l'environnement; l'évaluation de l'environnement après un conflit; la santé et l'environnement; la gestion des risques de catastrophe; l'initiative relative à la muraille verte pour le Sahara; le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
24. **Prier** la Conférence des Parties à la Convention de Bâle d'approuver, à sa huitième réunion, un flux de financement durable pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle en Afrique;
25. **Réaffirmer** notre adhésion au processus d'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant qu'outil de surveillance et d'évaluation propice à une gestion viable de l'environnement, définir le cadre dans lequel inscrire les évaluations nationales, sous-régionales et régionales intégrées de l'environnement ainsi que les rapports correspondants, et noter avec satisfaction la mise en place aux niveaux national, sous-régional et régional, du Réseau africain d'information sur l'environnement qui permettra d'améliorer l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement;
26. **Demander** aux pays d'Afrique d'utiliser les séries nationales de données Landsat complètes diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier ce dernier d'encourager l'exploitation effective de ces séries de données pour la gestion de l'environnement;
27. **Appuyer** la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et demander instamment à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et au Programme des Nations Unies pour l'environnement de travailler de concert en vue de soutenir les pays d'Afrique dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Décennie qui visent à promouvoir des modes de subsistance et de vie durables ainsi que la viabilité de l'environnement;

28. **Demander instamment** au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de garantir l'élargissement du projet relatif aux partenariats pour le renforcement des institutions et le développement et du droit de l'environnement en Afrique et son intégration dans le programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
29. **Soutenir** la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale sur la gestion durable, l'exploitation et la conservation des écosystèmes forestiers ainsi que la biodiversité en Afrique centrale;
30. **Mettre en place** une politique et un programme d'appui cohérents pour les petits Etats insulaires en développement compte tenu de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, adoptée par la réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à Port-Louis (Maurice) en janvier 2005;
31. **Continuer** d'encourager le renforcement des capacités pour utiliser l'évaluation environnementale dans les activités de développement en Afrique;
32. **Inviter** les gouvernements à contribuer au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, notamment en participant activement à son deuxième examen intergouvernemental, pour que les priorités de l'Afrique soient prises en compte dans la mise en œuvre du Programme d'action;
33. **Constituer** des partenariats mutuellement avantageux avec les organisations non gouvernementales et initiatives africaines concernées par l'environnement, afin de garantir la viabilité de l'environnement de l'Afrique dans le cadre du développement durable;
34. **Encourager** les pays d'Afrique à participer pleinement à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi qu'à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, afin de mettre en exergue les questions importantes pour l'Afrique;
35. **Reconnaître** notre responsabilité partagée dans le cadre d'une approche durable de la gestion des éléphants qui protège et renforce la diversité biologique et soutienne les pays d'Afrique concernés ;
36. **Donner effet** aux décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session, tenue à Brazzaville le 26 mai 2006;

37. **Demander** au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de présenter au Conseil exécutif de l'Union africaine le rapport de la onzième session de la Conférence, y compris la Déclaration de Brazzaville et ses autres annexes;
38. **Rendre hommage** au Président du Congo et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que pour son hospitalité, les excellentes installations mises à disposition et le soutien généreux du Gouvernement et du peuple congolais à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session, qui ont largement contribué au succès de la session.

EX.CL/312 (X)
Annexe 2

**DÉCISIONS ET RÉOLUTION ADOPTÉES PAR LA
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE SUR
L'ENVIRONNEMENT À SA ONZIÈME SESSION**

Annexe II

Décisions et résolution adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session

Décision 1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

DÉCIDONS :

- a) De prier la Commission de l'Union africaine :
 - i) D'apporter un soutien politique de haut niveau pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - ii) De renforcer sa composante « environnement » et celles des services techniques compétents des communautés économiques régionales;
 - iii) De mettre en place des mécanismes de communication appropriés entre les pays et les communautés économiques régionales;
- b) De demander instamment aux partenaires du développement d'aider à fournir les ressources nécessaires au renforcement des capacités des communautés économiques régionales pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités;
- c) De demander au Fonds pour l'environnement mondial et autres partenaires du développement d'apporter un soutien financier à l'exécution des programmes et projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action, aux niveaux national et sous-régional;
- d) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'apporter un appui technique aux communautés économiques régionales pour qu'elles puissent finaliser les plans d'action sous-régionaux de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement de maintenir et développer plus avant ses modules thématiques pour une application cohérente des accords sur l'environnement afin qu'ils

couvrent les accords pour tous les Etats africains, et d'y inclure d'autres sujets pertinents;

- f) De prier en outre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union mondiale pour la nature et les partenaires du développement de fournir aux pays africains un appui financier pour qu'ils puissent mettre au point et maintenir des modules thématiques, en vue d'une application cohérente des accords sur l'environnement;
- g) De prier la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de renforcer la facilitation des consultations, de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le groupe thématique des organismes des Nations Unies relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique qui traitent des questions d'environnement, de population et d'urbanisation, ainsi que pour les sous-groupes qui traitent des questions de ressources en eau, d'énergie, de biotechnologie, de risques biotechnologiques et de remise en état de l'environnement après les conflits et les autres sous-groupes compétents;
- h) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mobiliser un soutien pour élargir avec succès le Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions en Afrique et l'intégrer comme il se doit au programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'Etats africains en termes de fourniture de services consultatifs et d'activités d'assistance technique aux échelons régional, sous-régional et national;
- i) De prier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer le soutien technique qu'elle apporte aux pays africains pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier pour la gestion des écosystèmes transfrontières;
- j) De prier les pays d'exécuter les projets relevant du Plan d'action en se conformant à l'esprit du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- k) De maintenir une communication effective entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les organes compétents de l'Union africaine et les communautés économiques régionales;

Décision 2 : Liens institutionnels et harmonisation des activités dans le contexte de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Commission ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction l'adoption du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique par l'Union africaine à son Sommet de Maputo en juillet 2003,

Réaffirmant que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est un programme à long terme constituant une stratégie cohérente visant à promouvoir le développement durable de l'Afrique,

Réaffirmant en outre notre engagement à mettre en œuvre concrètement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Sachant que la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique contribuera à développer la capacité dont dispose le continent africain pour appliquer les accords régionaux et internationaux sur l'environnement et pour relever efficacement les défis environnementaux qui se posent à l'Afrique,

Reconnaissant le soutien fourni par les pays africains, les secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds pour l'environnement mondial et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les partenaires du développement de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Nous félicitant des offres faites par les pays africains et les partenaires du développement durant la Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenue à Alger, les 15 et 16 décembre 2003, et à Dakar, les 15 et 16 mars 2005;

Reconnaissant l'attachement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine aux liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et l'Union africaine, ainsi qu'exprimé au paragraphe 9 de la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau, adoptée par l'Union africaine à son deuxième Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 27 février 2004,

DÉCIDONS :

- a) De poursuivre le but que s'est fixé la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de devenir un comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine séparé et distinct^{*};
- b) De veiller à ce que l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à l'Union africaine ne compromette pas les activités de la Conférence mais qu'elle renforce et élargisse ses travaux et consolide les liens qui existent déjà entre la Conférence et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres partenaires actuels;
- c) De préconiser l'établissement d'autres liens entre la Conférence et d'autres organes compétents de l'Union africaine;
- d) De fournir des orientations générales sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De suivre la mise en œuvre du Plan d'action avec les communautés économiques régionales;
- f) De coopérer avec les organisations et organes internationaux et régionaux compétents ainsi qu'avec la société civile pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action;
- g) De coopérer et d'établir des liens avec d'autres institutions compétentes comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en valeur du plan d'action;
- h) De continuer à mobiliser un soutien politique pour une mise en œuvre réussie du Plan d'action;
- i) De prier le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, agissant avec le soutien du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission de l'Union africaine, d'obtenir un financement durable pour soutenir la collaboration entre la Conférence et les communautés économiques sous-régionales afin que la Conférence puisse entreprendre ses activités dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action;
- j) De revoir périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en vue de faire des recommandations appropriées;
- k) De préconiser l'harmonisation des initiatives environnementales actuelles et nouvelles, dans le cadre de mise en oeuvre du Plan d'action.

* Un Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine est un organe ministériel qui fournit des avis et des orientations politiques à l'Union africaine par l'intermédiaire du Conseil exécutif, pour toute question relevant de sa compétence.

Décision 3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients du mandat conféré à la Conférence par les ministres lors de la huitième session de la Conférence tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 6 avril 2000, figurant au paragraphe 31 du rapport du segment ministériel de la session,¹

Conscients également du mandat conféré à la Conférence par les ministres à la neuvième session de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda) les 4 et 5 juillet 2002, figurant dans la décision 4 adoptée par la Conférence à sa neuvième session,

Ayant à l'esprit la demande faite au Secrétariat par les ministres à la dixième session de la Conférence tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) les 29 et 30 juin 2004, figurant dans la décision 3 adoptée par la Conférence à sa dixième session,

Notant que de nouvelles consultations intergouvernementales sont en cours, nécessitant de suivre de près l'évolution d'autres initiatives relevant de l'Union africaine,

DÉCIDONS :

- a) De noter avec satisfaction les efforts du Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour faciliter l'achèvement du document concernant les statuts révisés;
- b) De noter également que l'évolution des structures de l'Union africaine pourrait avoir des incidences sur la Conférence;
- c) De prier le Secrétariat de différer le processus de révision des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement jusqu'à la mise en place complète des structures institutionnelles de l'Union africaine et de faire rapport à ce sujet à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, à sa douzième session, sur les progrès accomplis;

¹ UNEP/AMCEN/8/7.

Décision 4 : Etat et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 5 de la Conférence relative aux ressources financières adoptée à sa huitième session à Abuja (Nigéria) le 6 avril 2000,

Rappelant en outre sa décision 4 sur la mobilisation des ressources, prise à sa session extraordinaire tenue à Nairobi (Kenya) le 16 octobre 2001,

Notant sa décision 8 sur la mobilisation des ressources et l'état du Fonds général d'affectation spéciale, en date du 7 juillet 2002, adoptée à sa neuvième session à Kampala (Ouganda) le 5 juillet 2002,

Notant sa décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale adoptée à sa dixième session à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 30 juin 2004,

Reconnaissant que l'Afrique prend actuellement des mesures pour relever ses défis environnementaux dans le cadre d'initiatives majeures telles que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Conscients que la mise en œuvre de ces initiatives environnementales, en particulier du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, exigera des ressources humaines et financières additionnelles,

Exprimant notre satisfaction aux gouvernements qui ont versé des contributions au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence et, à cet égard, exprimant également notre satisfaction aux partenaires du développement pour leur soutien,

Appréciant le soutien financier et technique que le Programme des Nations Unies pour l'environnement fournit à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Reconnaissant que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement doit financer ses activités de base,

Ayant à l'esprit l'évolution des liens entre l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement ainsi que les incidences de cette évolution sur le financement des activités de la Conférence,

DÉCIDONS :

- a) De demander instamment aux gouvernements de n'épargner aucun effort pour verser les contributions qu'ils doivent au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,
- b) Que le Secrétariat devrait, en consultant pour ce faire le Bureau, préparer des propositions en vue du parrainage de certaines activités de la Conférence y compris les réunions du Bureau;
- c) Que le Secrétariat devrait, en consultation avec le Bureau et la Commission de l'Union africaine, faire des propositions en vue du parrainage des sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- d) Que la Conférence devrait exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier instamment le Directeur exécutif de continuer de fournir un soutien à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- e) Que les intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale pourraient être utilisés et que le Secrétariat préparera des propositions concernant l'utilisation des intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale en vue de les soumettre au Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour approbation avant exécution;
- f) Que le Fonds général d'affectation spéciale devrait continuer d'être géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement tant que le Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement restera au sein de cette organisation;
- g) Que le Secrétariat devrait continuer de faire rapport sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale aux réunions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Décision 5 : Mise en œuvre d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et autres questions relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville (Congo) les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant le lancement de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.VII/3 du 15 février 2002, entérinée par la Conférence ministérielle africaine sur

l'environnement dans sa décision 5 adoptée à sa dixième session ordinaire le 30 juin 2004,

Rappelant également la volonté d'élaborer l'Approche stratégique manifestée par les chefs d'Etat et de gouvernement dans le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, le 4 septembre 2002 ainsi que dans le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale lors de la réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session tenue à New York le 16 septembre 2005,

Notant la contribution importante faite à l'élaboration de l'Approche stratégique par la tenue de consultations régionales, y compris celles pour les pays d'Afrique à Abuja (Nigéria), du 24 au 26 mai 2004 et à Saly (Sénégal), du 15 au 18 mars 2005,

Se félicitant de l'achèvement et de l'adoption de l'Approche stratégique par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 et de l'adoption ultérieure de l'Approche le 9 février 2006 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1,

Applaudissant la création d'un programme de démarrage rapide pour soutenir le renforcement initial des capacités et l'exécution des activités au titre de l'Approche stratégique dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition,

Prenant note avec gratitude des contributions du Gouvernement sud-africain et d'autres donateurs au Fonds d'affectation spéciale du programme de démarrage rapide,

Rappelant la décision 23/9, adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement le 25 février 2005 à sa vingt-troisième session tenue à Nairobi (Kenya), qui prie le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, les crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités conférées au Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre de l'Approche stratégique ainsi que des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer l'Approche stratégique, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,

Prenant note des mesures initiales prises pour élaborer un plan africain d'action régionale pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique,

DÉCIDONS :

- a) D'entériner l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en tant que cadre politique pour soutenir la réalisation de l'objectif énoncé dans le Plan d'application de Johannesburg consistant

- à faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum;
- b) De prier instamment les gouvernements de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de mettre en place des dispositifs interministériels ou interinstitutionnels pour superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau national;
 - c) De souligner la nécessité de mettre en œuvre l'Approche stratégique sur une base inclusive multipartite et multisectorielle, faisant appel aux représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé provenant de tous les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et le travail;
 - d) De demander instamment aux gouvernements de commencer la planification de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, sur la base des activités déjà entreprises dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que les accords régionaux sur l'environnement tels que la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique;
 - e) D'encourager la prise en compte du caractère multisectoriel de la sécurité chimique et des déchets dangereux en tant que question concernant le développement durable ainsi que des aspects relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans les stratégies et programmes nationaux de planification, le cas échéant;
 - f) D'encourager la recherche d'approches régionales éventuelles pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, lorsque des synergies peuvent être identifiées, y compris par la tenue de consultations régionales et sous-régionales et l'élaboration ultérieure d'un plan d'action régional pour l'Afrique;
 - g) De prier l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et des organisations sous-régionales telles que l'Union du Maghreb arabe, le marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de

- l'Afrique australe, les Centres régionaux de la Convention de Bâle et autres à participer activement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements africains pour réaliser les objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté;
- h) D'exhorter les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale d'accorder la priorité aux besoins des pays africains lors de la mise au point d'activités destinées à soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des programmes de travail et des mandats de ces organisations;
 - i) D'appuyer des plans pour la tenue d'un colloque sur le trafic international illicite de produits chimiques dangereux organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec les Gouvernements de la République tchèque et de l'Allemagne, lequel devrait aussi aborder la question des déchets dangereux, conformément au chapitre 19 d'Action 21, tel qu'adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en janvier 1992;
 - j) De prier les partenaires internationaux et régionaux d'appuyer les efforts visant à renforcer l'aptitude des Centres régionaux de la Convention de Bâle à entreprendre des activités de développement des capacités pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement y relatifs en Afrique, conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Décision 6 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau d'information sur l'environnement en Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la parution du deuxième Rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique*, intitulé « Our Environment Our Wealth », qui a pu se faire grâce au soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Rappelant les décisions adoptées aux neuvième et dixième sessions de la Conférence, à Kampala en 2002 et à Syrte en 2004, et réaffirmant en outre notre adhésion au processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant que moyen de suivre le développement durable en Afrique et en tant que cadre permettant d'établir des rapports sur l'environnement aux niveaux national et sous-régional,

Notant avec satisfaction la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional, de la phase pilote du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, grâce auquel l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement sera développé,

Reconnaissant le rôle important que ce réseau a joué en renforçant la capacité des pays de favoriser le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique et d'entreprendre des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en vue de contribuer aux rapports nationaux et d'intégrer les aspects environnementaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté,

Nous félicitant de la décision prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre, avec le soutien des partenaires du développement, les activités du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38,

Accueillant avec satisfaction la diffusion par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des données Landsat complètes et ses efforts pour appuyer l'exploitation effective de ces séries de données et notant les synergies qui pourraient être établies avec d'autres initiatives comme le projet PUMA (Equipe spéciale chargée de préparer le passage à la deuxième génération de satellites METEOSAT (MSG) en Afrique et le Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable d'EUMETSAT (AMESD).

DÉCIDONS :

- a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à mobiliser l'appui financier pour le renforcement des capacités dans le cadre des processus de l'Avenir

de l'environnement en Afrique et du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique et d'appuyer la production du troisième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* qui constitue un des principaux volets du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;

- b) De demander aux gouvernements de prendre en compte les conclusions et options politiques présentées dans le deuxième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* en élaborant et en mettant en œuvre leurs programmes nationaux en matière de protection de l'environnement;
- c) De faire nôtre le projet d'extension du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38, en vue de favoriser l'accès aux données, ainsi que leur partage et harmonisation dans la région africaine;
- d) De demander au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre encore le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique pour qu'il couvre tous les pays africains;
- e) De demander aux gouvernements d'entreprendre périodiquement des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en employant la méthode utilisée pour le processus de *l'Avenir de l'environnement en Afrique*, en vue de contribuer aux rapports nationaux, et ce en exploitant les données Landsat détaillées diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que les données disponibles dans le cadre d'autres initiatives en Afrique, pour que l'environnement soit intégré aux plans nationaux, y compris aux Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté.

Décision 7 : Intégration des aspects environnementaux aux programmes visant la réduction des risques de catastrophe dans le contexte de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Constatant avec préoccupation que l'Afrique continue de subir des catastrophes naturelles et anthropiques dévastatrices avec des conséquences économiques, sociales et environnementales graves, notamment pour la survie, la dignité et le bien-être de ses populations,

Se déclarant préoccupé par les conséquences économiques, sociales et environnementales des catastrophes sur les pays concernés à court, moyen et long termes,

Se félicitant du rapport de l'Union africaine sur les conclusions de la première réunion de la Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe,

Notant avec satisfaction la recommandation de cette Conférence préconisant l'incorporation des aspects environnementaux dans la Stratégie de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer la gravité des catastrophes et de faciliter le relèvement et la remise en état après une catastrophe,

Prenant acte des informations communiquées par la Commission de l'Union africaine sur les conclusions de la réunion ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe et de la décision du Conseil exécutif approuvant le programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la réduction des risques de catastrophe, adoptée en janvier 2006,

Remerciant la Commission de l'Union africaine de tenir la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement régulièrement informée de ses activités au niveau du continent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et des efforts qu'elle déploie en vue de l'application de la décision du Conseil exécutif,

Notant que les gouvernements africains se doivent de participer davantage aux forums internationaux et régionaux sur la réduction et la gestion des risques,

DÉCIDONS :

- a) De demander instamment aux gouvernements de prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les évaluations communes des pays au titre du Cadre d'assistance des Nations Unies au développement, en vue d'appuyer et de mieux faire comprendre et connaître les liens entre la réduction des risques de catastrophe et le développement;
- b) D'inviter les gouvernements à élaborer et réexaminer des politiques, lois, plans et programmes de gestion des catastrophes pour tenir compte des aspects environnementaux, notamment de ceux relatifs à l'utilisation des terres, aux rivières et bassins lacustres et aux plaines alluviales;
- c) De prier les gouvernements de soutenir et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités, y compris les activités visant à améliorer les capacités institutionnelles, les programmes de formation et d'éducation à la gestion des urgences environnementales, portant sur les questions de prévention, de préparation, d'intervention et d'atténuation pour mise en œuvre aux niveaux national et local;
- d) De prier les gouvernements de promouvoir le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de prévention et d'atténuation, de préparation et d'interventions, d'évaluation, de relèvement et de remise en état dans le cadre des urgences environnementales;

- e) D'inviter les partenaires du développement à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le secteur privé et la société civile, à soutenir les gouvernements dans la promotion de l'intégration des aspects environnementaux liés à la gestion des catastrophes;
- f) D'inviter l'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs à financer la participation des gouvernements africains aux forums internationaux sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe en vue de favoriser le renforcement des liens et l'intégration du volet environnemental dans les aspects humanitaires des catastrophes naturelles et anthropiques sur le continent;
- g) D'inviter les partenaires du développement à aider l'Afrique à mettre en place des centres sous régionaux de réduction et de gestion des risques de catastrophes;

DÉCIDONS EN OUTRE :

- h) De nous engager à appliquer la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine au niveau national;
- i) D'exhorter les partenaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, notamment le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement à fournir une assistance aux gouvernements nationaux en vue de l'exécution du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe.

Décision 8 : Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant les recommandations en matière de gouvernance internationale de l'environnement et la décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement adoptée à sa septième session extraordinaire, à laquelle ont participé des ministres des pays d'Afrique, préconisant l'élaboration d'un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'accroître la fourniture, au niveau national, d'une aide pour le renforcement des capacités et d'un appui technologique dans le domaine de l'environnement,

Nous félicitant de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités par le Conseil d'administration

du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa vingt-troisième session tenue en février 2005, en tant qu'approche convenue à l'échelon intergouvernemental pour améliorer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, et du Plan de mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux fins du Plan stratégique de Bali, présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Dubaï en février 2006,

Prenant note avec satisfaction de l'incorporation dans le Plan stratégique de Bali des contributions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la prise en considération de la stratégie et des priorités régionales africaines dans le domaine de l'environnement, notamment de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Prenant également note de la promotion de la coopération Sud-Sud pour ce qui est de faciliter l'appui technologique et le renforcement des capacités dans le cadre du Plan stratégique de Bali et accueillant favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour amorcer des consultations Sud-Sud à Djakarta (Indonésie),

Accueillant avec satisfaction l'appui prévu aux forums ministériels régionaux sur l'environnement afin de leur permettre de jouer un rôle dans la mise en œuvre et l'examen du Plan stratégique de Bali et dans l'identification des nouveaux besoins et priorités devant être examinés par le Conseil d'administration et pris en considération par le Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Accueillant en outre avec satisfaction les dispositions du Plan stratégique de Bali encourageant les organismes ministériels africains régionaux chargés de l'environnement, leurs organes subsidiaires et les autres organes concernés à examiner le Plan, formuler des recommandations politiques, identifier des priorités sur une base régulière et à recommander des approches stratégiques pour la mise en œuvre des éléments correspondants du Plan dans leur sous-région,

Nous félicitant également du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement sur une collaboration au niveau de la mise en œuvre conjointe du Plan stratégique de Bali à l'échelon national conformément aux recommandations de la gouvernance internationale de l'environnement,

Remerciant le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'avoir lancé un projet pilote de mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans six pays d'Afrique, et notant l'élargissement de la portée de l'examen des aspects environnementaux de l'eau dans quatre de ces pays,

DÉCIDONS :

- a) De prier les gouvernements par l'entremise de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique en examinant et en définissant les besoins prioritaires régionaux en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités lors de la prochaine session ordinaire de la Conférence, et en formulant des recommandations relatives aux approches politiques et stratégiques pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- b) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir un appui supplémentaire aux six pays concernés par le projet pilote pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique, et de reproduire le projet dans d'autres pays de la région Afrique, compte tenu des leçons tirées de l'expérience acquise avec le projet pilote ainsi que des initiatives, priorités et besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux dans le domaine de l'environnement et de renforcer l'incorporation dans ces projets d'un examen approfondi des aspects environnementaux liés à l'eau, comme amorcé dans quatre des six pays du projet pilote;
- c) De demander également au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et aux chefs d'autres organismes des Nations Unies en mesure de le faire, de fournir un appui ou une coordination en vue de l'instauration d'une coopération Sud-Sud en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, notamment parmi et entre les pays d'Afrique par, entre autres, le renforcement des capacités des institutions nationales, sous-régionales et régionales à servir de centres d'excellence pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux régional, sous-régional et national;
- d) D'encourager le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à accélérer la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'une exécution rapide et coordonnée du Plan stratégique de Bali et à renforcer encore la participation active du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux processus environnementaux au niveau national;
- e) De prier les gouvernements d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans leurs pays respectifs, y compris en mettant en place des structures institutionnelles de coordination pertinentes et appropriées, et de chercher des moyens et des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources nationales pour compléter les ressources internationales mobilisées par le truchement des partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- f) De prier nos partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de promouvoir et d'utiliser le Plan stratégique de Bali, notamment en élevant

les besoins sectoriels au rang de priorités stratégiques nationales, en tant que mécanisme renforcé pour la coordination de la fourniture cohérente d'un appui technologique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accroître celles des pays d'Afrique à satisfaire à leurs besoins et leurs priorités en matière de développement ainsi qu'à réaliser les objectifs convenus au niveau international.

Décision 9 : Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant acte du rapport de la Commission de l'Union africaine sur l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Louant le Président Olusegun Obasanjo ainsi que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour cette initiative,

Louant en outre la Commission de l'Union africaine pour ses efforts en vue de faciliter les consultations visant à élaborer un programme d'action afin de mettre en œuvre l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Encourageant la Commission de l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour achever rapidement l'élaboration du programme d'action,

Prenant note de l'expérience passée et des initiatives actuelles, notamment des projets de barrière verte en Algérie et de ceinture verte en Afrique du Nord, ainsi que des activités entreprises actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

DÉCIDONS :

- a) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement de coopérer avec la Commission de l'Union africaine et de présenter à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa prochaine session ordinaire un rapport sur les progrès réalisés en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative susmentionnée;
- b) De prier les membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de suivre à l'échelon national l'invitation de la Commission à désigner des ministres et experts appropriés pour faire partie des comités directeurs et techniques de cette Initiative.

Décision 10 : Mobilisation de ressources pour l'exécution de projets et programmes environnementaux à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un Partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des partenaires, ainsi que les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration de Dakar pour le renforcement du Partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des partenaires qui a proposé la création d'un fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement, l'utilisation des mécanismes de financement qui existent au sein des communautés économiques sous-régionales et d'autres organisations sous-régionales, et le recours à des mécanismes inter-Etats pour mettre en œuvre des programmes conjoints, le cas échéant,

Rappelant en outre la résolution priant la Conférence et ses partenaires de proposer d'autres mécanismes de mobilisation et d'allocation des ressources pour financer les projets et programmes prioritaires du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant avec satisfaction l'issue de la réunion consultative sur l'annulation de la dette organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Nairobi le 26 octobre 2005,

Exprimant nos remerciements au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir parrainé la réunion consultative et lui avoir fourni un appui technique,

DÉCIDONS :

- a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les chefs d'autres institutions compétentes de continuer de fournir un soutien technique aux pays africains pour qu'ils puissent développer leurs capacités de manière à assurer un financement durable de la mise en œuvre de programmes et projets environnementaux rentables aux niveaux national, sous-régional et régional;

- b) De renouveler notre engagement à dégager des ressources pour la mise en œuvre, aux niveaux national, sous-régional et régional, des priorités définies dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- c) De prier instamment les partenaires du développement de l'Afrique, le secteur privé, la société civile, et les organisations internationales et les gouvernements d'améliorer le soutien qu'ils apportent à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale;
- d) De prier instamment les pays de mettre en place des cadres de concertation entre les ministres de l'environnement et les ministres de l'économie et des finances afin d'assurer l'intégration et la prise en compte du volet environnemental dans les programmes nationaux de développement durable, y compris la recherche-développement et le développement des capacités;
- e) De prier instamment le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres donateurs d'appuyer substantiellement les efforts et les buts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale;
- f) De prier le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial de continuer à appuyer l'initiative TerrAfrica et son Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres, en tant qu'élément clé pour faire progresser davantage la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et de promouvoir les efforts visant à élargir la portée des projets de gestion durable des terres en Afrique subsaharienne;
- g) De prier le Fonds pour l'environnement mondial de revoir le Dispositif d'allocation des ressources en tenant compte des préoccupations exprimées au cours des réunions consultatives organisées par le secrétariat du Fonds avec les pays africains, y compris l'intégration de critères sur la vulnérabilité face aux changements climatiques dans le calcul de ses allocations.

Décision 11 : Fonds africain pour l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 10 adoptée par l'Union africaine à son deuxième Sommet tenu à Maputo en juillet 2003, relative au Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des Partenaires, et les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également la Déclaration de Dakar pour le renforcement du partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des Partenaires, qui a proposé la création d'un Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement,

Prenant note de la réunion consultative tenue à ce sujet en 2005 entre le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Président de la Banque africaine de développement,

Prenant également note de l'étude préliminaire de faisabilité sur la création du Fonds africain pour l'environnement,

DÉCIDONS :

- a) De poursuivre notre engagement à créer le Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement et d'inviter les ministres de l'économie et des finances à assumer la responsabilité de la création du Fonds;
- b) De transmettre la présente demande sollicitant la création du Fonds africain pour l'environnement au Président de la Banque africaine de développement et de l'inviter à la soumettre au Conseil d'administration et, le cas échéant, au Conseil des gouverneurs de la Banque pour examen et exécution éventuelle;

- c) De prier en outre le Président de la Banque africaine de développement de faciliter la création rapide du Fonds sur la base de l'étude préliminaire de faisabilité;
- d) D'inviter les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à proposer leur appui politique à la création rapide du Fonds africain pour l'environnement dans le cadre de la Banque africaine de développement.

Résolution sur les activités du Bureau

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients des défis que la Conférence doit relever, y compris la nécessité d'instaurer des liens avec l'Union africaine et d'autres partenaires, lesquels exigent des consultations continues et un suivi rigoureux,

Ayant à l'esprit la nécessité pour le Bureau de la Conférence d'assurer la continuité des travaux de la Conférence pendant les périodes intersessions,

Tenant compte de l'article 15 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, définissant la composition du Bureau,

DÉCIDONS :

- a) D'inviter le Président sortant à participer aux réunions du Bureau en exercice de la Conférence pendant un an après l'expiration de son mandat, sous réserve qu'il continue à remplir les fonctions de ministre de l'environnement au sein de son gouvernement, afin d'assurer la continuité et la progression des activités du Bureau;
- b) D'inviter un membre du Bureau sortant, qui continue à remplir les fonctions de ministre de l'environnement au sein de son gouvernement, à participer aux réunions du Bureau en exercice, au cas où le Président sortant ne détiendrait plus ce portefeuille.

EX.CL/312 (X)
Annexe III

Liste des participants

Annexe III

Liste des participants

Gouvernements

Afrique du Sud

Hon. Mr. M.C.J. Van Schalkwyk
Minister
Ministry of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/ 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/ 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za
hventer@deat.gov.za

Mr. Johann Durand
Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/465 7240-1
Fax : (+27 12) 322 0082/465 3216
Mél. : jdurand@deat.gov.za

Ms. Pamela Yako
Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : pyako@deat.gov.za

Ms. Leseho Sello
Chief Director
Biodiversity Branch
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3696
Fax : (+27 12) 320 0896
Mél. : Lsello@deat.gov.za

Mr. Zaheer Fakir
Director
International Governance and Resource
Mobilization
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3828/(+27 82) 653 0630
Fax : (+27 12) 310 3541
Mél. : zfakir@deat.gov.za

Ms. Mukondi Madzivhandila
Deputy Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : mmadzivhandila@deat.gov.za

Inspector J.J. (Rinus) Benadie
SAPS VIP Member
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/
(+27 21) 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/(+27 21) 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za

Ms. Efa F. Methi
Deputy Director - International Governance
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3811
Fax : (+27 12) 322 0082
Mél. : ekola@deat.gov.za

Mr. Fundisile Mketeni
Deputy Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3100
Fax : (+27 12) 320 0025
Mél. : fmketeni@deat.gov.za

Algérie

M. Ahcene Telailia
Ambassade d'Algérie en République de
Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 811 737
Fax : (+242) 815 477

Angola

Mr. Graciano Francisco Domingos
Assistant Minister
Ministry of Urban Affairs and Environment
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 003
Mél. : minua@snet.co.ao

Mr. Pedro Kiala Bunga
First Secretary
Embassy of Angola in the République-Unie de
Tanzanie
P.O. Box 20793
Dar es-Salaam
Tanzanie
Tél. : (+255) 074 306 1816
Mél. : kialabunga52@yahoo.br

Mr. Antonio Nascimento
Head of Department
Department for Natural Resources
Ministry of Urban Affairs and Environment
P.O. Box 83
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 912 527 053
Mél. : kidimambeko@yahoo.br

Mr. Joao da Costa Vintem
Ministry of Urban Affairs and Environment
Building Atlantico 30
4 de Fevereiro Avenue
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 517/310 003/
244 923 9468 (Mob.)
Mél. : minua@snet.co.ao
vintem@hotmail.com

Bénin

S.E. M. Jean-Pierre Babatounde
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 3621
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 5058
Fax : (+229) 2131 5081

M. C. Theophile Worou
Directeur de l'environnement
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 364
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 0534/2131 2065
Fax : (+229) 2131 5081
Mél. : theo-worou@yahoo.fr

Burkina Faso

M. O. Bertrand Zida
Secrétaire général
Ministère de l'environnement et du cadre de
vie
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5030 7039

M. Traore Alain Edouard
Secrétaire permanent
Conseil national pour l'environnement et le
développement durable
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5031 3166
Fax : (+226) 5031 6491
Mél. : taedkiri@gmail.com

Burundi

S.E. Mme Odette Kayitesi
Ministre
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 224 979/226 718
Fax : (+257) 228 902
Mél. : okayitesi125@yahoo.fr

Mme Marie Rose Kabura
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 254 256/224 315/938 502
Fax : (+257) 228 902
Mél. : kaburamr@yahoo.fr

Cameroun

M. Tchala Abina François
Inspecteur général
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
BP 12 489
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 222 6909/231 5965
Fax : (+237) 222 1225
Mél. : francchala@yahoo.fr

M. Moussa Seibou
Correspondant NEPAD, S/D Coopération
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 765 7558
Fax : (+237) 223 6051
Mél. : moussaseibou@yahoo.fr

Congo

S.E. M. Henri Djombo
Ministre
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 677 7711/677 8700
Fax : (+242) 814 136
Mél. : hdjombo@yahoo.fr

M. Germain Kombo
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 678 5319
Fax : (+242) 814 136
Mél. : kombo_g@yahoo.fr

M. Benjamin Dzaba-Boungoo
Directeur général de l'environnement
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 661 0441
Fax : (+242) 525 9881
Mél. : dzabadorl@yahoo.fr

M. Rubain Adouki
Directeur des stratégies et des politiques
d'intégration économique
Ministère du plan, de l'aménagement du
territoire, de l'intégration économique et du
NEPAD
BP 15273
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 662 1919
Fax : (+242) 528 2897
Mél. : rubain_adouki@yahoo.fr

M. Edmond Makimouha
Directeur du droit, de l'éducation à,
l'environnement et de la coopération
Direction générale de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 664 6084
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

M. Jean Nanga Maniane
Point Focal Brosecurte
Ministère de l'environnement
BP 98
Brazzaville
Congo
Mél. : mak-edmond@yahoo.fr

Marie Agathe Makelola
Coordinatrice Projet POPs
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 556 6822
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

Mme Kaba Nasseré
Coordinatrice a.i.
Unité de coordination régionale du Plan
d'action pour l'Afrique de l'Ouest et
l'Afrique centrale (WACAF/RCU)
PNUE a.b.s. Département de l'environnement
Ministère de l'environnement, des eaux et des
forêts
BP 153
Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2021 0495
Fax : (+225) 2021 0495
Mél. : kaba@cro.orstom.ci

M. Kouassi Kouame Nguettia
Conseiller technique auprès du Ministre
Ministère de l'environnement, des eaux et des
forêts
BP 650
BP 153
Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2021 1183
Fax : (+225) 2021 1183
Mél. : nguettass@yahoo.fr

Djibouti

M. Dini Abdallah Omar
Directeur de l'environnement
Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de
l'environnement et de l'aménagement du
territoire
BP 11
Djibouti
Tél. : (+253) 358 522/358 357
Fax : (+253) 351 618

Egypte

Dr. Mohamed Sayed Khalil
Chief Executive Officer
Egyptian Environmental Agency (EEA)
30 Misr Helwan El-Zyrae Road
Maadi
Le Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
Fax : (+20 2) 525 6454

Mr. George Tawfik Kondos
Senior Advisor to the Minister for Foreign
Relations
International Relations, Technical
Cooperation, Planning and Follow-up
Ministry of State for Environmental Affairs
Egyptian Environmental Affairs Agency
30 Misr Helwan El-Zyraie Road
Maadi
P.O. Box 11728
Le Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 526 6180 Ext. 7519
Fax : (+20 2) 525 6454
Mél. : georgekondos@gawab.com
georges_kondos@hotmail.com

Dr. Atwa Hussein Atwa
Senior Official Expert
Egyptian Environmental Agency (EEA)
Abon Atwa - El E. Shreeny Street
30 Misr Helwan Agriculture Road
Maadi
Le Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
Fax : (+20 2) 525 6454

Eng. Moheeb Abdl-Sattar Ebrahim
General Director of Systems
Programs and Operation
Information and Computer Center (EEAA)
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEA)
30 Misr Helwan El-Zyrea Road
Maadi
P.O. Box 11728
Le Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 525 6452/010 116 8154 (mob.)
Fax : (+20 2) 525 6490
Mél. : moheeb_sattar@eeaa.gov.eg

Gabon

S.E. Madame Georgette Koko
Premier Vice-Premier Ministre
Ministère de l'environnement et de la
recherche scientifique
Libreville
Gabon

M. Michel Mbomoh Upiangu
Secrétaire général
Ministère de l'environnement
P.O. Box 3903
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 772 980
Fax : (+241) 772 982

M. Jean Pierre Mintsamindong
Secrétaire général
Ministère de la prévention et de la gestion des
calamités naturelles
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 732 023
Fax : (+241) 241 102
Mél. : mintsamindongjeanpierre@yahoo.fr

Mme Nicole Okoumba Bouwdjang
Conseillère ministérielle
Ministère de la prévention et de la gestion des
catastrophes naturelles
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 732 023/3035
Fax : (+241) 731 629

M. Rodrigue Abourou
Directeur
Expert ministériel
Ministère de l'environnement
P.O. Box 3903
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 722 700
Fax : (+241) 772 982
Mél. : abourou_rodrigue@yahoo.fr

Mme Praxede Marthe Mapangou
Chargée d'études
Ministère de l'environnement
P.O. Box 3903
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 722 980
Fax : (+241) 772 982

Gambie

Mr. Saikou Bye Momodou Njai
Research and Development Manager
National Environment Agency
5 Fitzgerald Street
Banjul
Gambie
Tél. : (+220) 422 4467/422 4746
Fax : (+220) 422 9701
Mél. : sbmnjai@yahoo.com
nea@gamtel.gm

Ghana

Mr. Alhaji Sulemana Yirimea
Deputy National Coordinator
National Disaster Management Organisation
(NADMO)
P.O. Box CT 3994, Cantonments
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 372
Fax : (+233 21) 781 941
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. James Owusu Amoah
Deputy National Co-ordinator (Administration)
National Disaster Management Organization
(NADMO)
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 374
Fax : (+233 21) 772 926
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. Samuel Dzigbordi Ernest Anku
Environmental Protection Agency
P.O. Box M326
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 667 524/664 697
Fax : (+233 21) 662 690
Mél. : sanku@epaghana.org

Mr. Yakubu Abdulai
Consulate General of Ghana in the Republic
of Congo
BP 15015
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 690 648

Guinée

Mme Kadiatou N'Diaye
Secrétaire générale
Ministère de l'environnement
BP 761
Conakry
Guinée
Tél. : (+224) 6034 2076/6023 1302
Mél. : kadienye@yahoo.fr

Guinée-Bissau

M. Laurentino Da Cunha
Directeur
Service de l'environnement urbain
BP 399
Bissau
Guinée-Bissau
Tél. : (+245) 722 5644/662 2279
Fax : (+245) 201 753

Jamahiriya arabe libyenne

H.E. Dr. Abdul-Hakim Rajab Elwaer
Secretary of the People's Committee and
President of AMCEN
Environment General Authority (EGA)
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266
Fax : (+218 21) 487 0266
Mél. : mshamouda@yahoo.com
egainfo@environment.org.ly

Dr. Mohamoud S. Hamouda
Technical Advisor
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 17390
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266/218 913 75 9344
(cel.)
Fax : (+218 21) 70 247
Mél. : mshamouda@yahoo.com

Kenya

H.E. Mr. Kivutha Kibwana
Minister
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30126
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 273 0808-09/271 6103
Fax : (+254 20) 272 0257
Mél. : environmentminister@yahoo.com

Mr. Ali Mohamed
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Tél. : (+254 20) 273 3738/35/42
Fax : (+254 20) 273 3725
Mél. : ali@nepadkenya.org
biofish@africaonline.co.ke

Mr. Avignon Muusya Mwinzi
Acting Director General
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 605 522/3/6
Fax : (+254 20) 608 997
Mél. : amwinzi@nema.go.ke

Mr. Anthony Safari Gona
Second Secretary
Ambassade de la République du Kenya en
République démocratique du Congo
P.O. Box 30551
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 81 700 8206
Mél. : safari_anthony@yahoo.com.au

Lesotho

Mr. J.T. Metsing
Principal Secretary
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194

Mrs. Nthabiseng Majara
Principal Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194
Mél. : psm@tourism.gov.ls

Madagascar

S.E. M Charles Sylvain Rabotoarison
Ministre
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
BP 3948
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 224 0908/226 4588
Fax : (+261 20) 223 0488/224 1919
Mél. : minenv@wanadoo.mg
foretmin@wanadoo.mg

Mme Randriamampianina Vololoniaina
Coordinatrice générale de projets
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 226 4586
Fax : (+261 20) 223 0488
Mél. : minenv@wanadoo.mg

Malawi

Hon. Henry Chimunthu Banda
Minister
Ministry of Natural Resources, Energy, Mines
and Environment
Private Bag 350
Lilongwe
Malawi
Tél. : (+265 1) 789 453
Fax : (+265 1) 788 135
Mél. : hcbanda@mw.net

Mr. Sailes D.J. Gulule
Environmental Affairs Department
P.O. Box 328
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265) 088 95 023 (Mob.)
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : gulules@yahoo.com

Mr. Aloysius Mphatso Kamperewera
Environmental Affairs Department
Private Bag 394
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : aloysius@sdpn.org.mw

Mr. Assan Lipande
Mines Natural Resources and Environment
Department
P.O. Box 62
Ntcheu
Mlangewi
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : c/o aloysius@sdpn.org.mw

Mali

S.E. M. Nancoman Keita
Ministre
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 229 5172/229 5168
Fax : (+223) 229 5169-70
Mél. : me2003@afribone.net.ml

M. Maiga Alassane Boncana
Conseiller technique
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 228 5165/685 3420
Fax : (+223) 228 5165
Mél. : albonmaiga@yahoo.fr

M. Amadou Maiga
Point focal de la CMAE
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 231 074/617 8423
Mél. : adoumaiga@yahoo.fr

M. Felix Dakouo
Directeur national de la conservation de la
nature
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 275
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 3695
Fax : (+223) 223 3696
Mél. : conservationnature@datach.net.ml

M. Mamadou Gakou
Directeur environnement STP
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 2537
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 5867
Fax : (+223) 223 5867
Mél. : stp@timbagga.com.ml

Aida M'Bo Dembele
Conseiller au programme
BP 120
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 222 0181/ 222 3694
Fax : (+223) 222 6298
Mél. : aida.dembele@undp.org

Maroc

M. Mohammed Ameer
Secrétaire général
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. El Mahdi Mechbal
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. Rachid Firadi
Chef du Service de la coopération
multilatérale
Direction du partenariat, de la communication
et de la coopération
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640
Mél. : firadi@minenv.gov.ma
foradorachid@yahoo.fr
dcop@minenv.gov.ma

Mozambique

Mr. Sandro Jorge
Lawyer
Legal Department
Ministry for the Co-ordination of
Environmental Affairs
P.O. Box 2020
Maputo
Mozambique
Tél. : (+258 21) 466 971
Fax : (+258 21) 466 971
Mél. : sandro.jorge@micoa.gov.mz

Namibie

Nghitila Teofilus
Director
Directorate of Environmental Affairs
2 Private Bag 13306
Windhoek
Namibie
Tél. : (+264 61) 249 015
Fax : (+264 61) 240 339
Mél. : nghitila@dea.met.gov.na

Nigéria

Hon. Mrs. Helen Esuene
Minister
Federal Ministry of Environment
PMB 468 Garki
Abuja
Nigéria
Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014

Mr. A. Sam Akpabio
Assistant Director and Desk Officer
Multilateral Environmental Programmes
Federal Ministry of Environment
PMB 468 Garki
Abuja
Nigéria
Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014
Mél. : samakpabio2002@yahoo.com

Dr. Olusegun Edward Ojo
Assistant Director
National Emergency Management Agency
(NEMA)
Abuja
Nigéria
Tél. : (+234 9) 413 1953/413 7290
Fax : (+234 9) 413 7640
Mél. : olusegunfunmiojo1991@yahoo.co.uk

Mr. Joseph Okoro
Minister Counsellor
Ambassade du Nigéria en République du
Congo
P.O. Box 790
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 623 7522

Mrs. Abiola Olanipekun
Chief Environmental Scientist
Department of Pollution Control
Federal Ministry of Environment
PMB 468

Abuja
Nigéria
Tél. : (+234 9) 523 4119
Fax : (+234 9) 523 4119

Mr. Alhassan Nuhu
National Emergency Management Agency
Relief and Rehabilitation Department
Office of the President
PMB 1232 Zaria
Kaduna State

Abuja
Nigéria
Tél. : (+234 9) 413 7290
Fax : (+234 9) 413 7640
Mél. : alhassannuhu@yahoo.com

Mr. Obiora N. Egbunike
Assistant Director
Sund Department
Ministry of Foreign Affairs
Abuja
Nigéria
Tél. : (+234) 803 285 4108

Mr. Henry Etuk
Special Assistant (Admin.) to the Minister
Minister's Office
Federal Ministry of Environment
PMB 468 Garki
Abuja
Nigéria
Tél. : (+234) 80 2300 6157
Fax : (+234) 9523 4014
Mél. : afrigrow@yahoo.com

Ouganda

Dr. Aryamanya-Migisha, Henry
Executive Director
National Environment Management Authority
(NEMA)
NEMA House, Plot 17/19/21
Jinja Road
P.O. Box 22255
Kampala
Ouganda
Tél. : (+256 41) 236 817/251 064-065
Fax : (+256 41) 257 521
Mél. : haryamanya@nemaug.org
info@nemaug.org
amugisha@37.com

République centrafricaine

S.E. M. Bizot
Ministre
Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
pêche et de l'environnement
BP 686
Bangui
République centrafricaine
Tél. : (+236) 042 353/549 197
Fax : (+236) 615 741
Mél. : meddes@intnet.cf

M. Jean-Claude Bomba
Directeur général de l'environnement
Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
pêche et de l'environnement
BP 830
Bangui
République centrafricaine
Tél. : (+236) 615 204/508 279
Fax : (+236) 615 741/617 890
Mél. : jcbomba@hotmail.com

République démocratique du Congo

S.E. M. Kirongozi Maliyabwana
Ambassade de la République démocratique du
Congo à Brazzaville
BP 2457
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 551 1021

M. Léonard Muamba Kanda
Point Focal du GRASP et Directeur national
GCLME
Environnement et conservation de la nature
Ministère de l'environnement
BP 243
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 81 349 1238
Mél. : muambakanda@yahoo.fr

Mme Esther Kirongozi Naliyabwana Misai
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire de la République
démocratique du Congo
Ministère de l'environnement
BP 2457
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 551 1021

M. Justin Tshikudi Muepu
Chef de Division et Point Focal Ozone/RDC
Ministère de l'environnement, conservation de
la nature, eaux et forêts
Av. Papa Ileo No. 15,
Commune de la Gombe
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 81 812 2916
Fax : (+243) 9827 6870

M. Founukoy Ndoy
Ambassade de la République démocratique du
Congo à Brazzaville
BP 2457
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 545 0793

M. Désiré Ndoy Founu Koy
Ambassade de la République démocratique du
Congo à Brazzaville
BP 2457
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 545 0793
Mél. : desindoy@yahoo.fr

République-Unie de Tanzanie

Hon. Prof. Mark J. Mwandosya
Minister of State (Environment)
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 212 8771
Fax : (+255 22) 211 3856
Mél. : mjmwandosya@yahoo.com

Mr. Joseph Qamara
Senior Environment Officer
Vice President' Office
P.O. Box 5380
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 212 8771
Fax : (+255 22) 211 3856
Mél. : josephqamara@hotmail.com

Mr. George R. Kafumu
Senior Environment Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : grkafumu@hotmail.com
grkafumu@yahoo.com

Mr. Eustace Lubuva
Analyst
President's Office
P.O. Box 1288
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255) 744 000 041
Fax : (+255 22) 266 7914
Mél. : kinala25@hotmail.com

Mr. Patrick Ndaki
Environmental Education Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : patrick_ndaki@yahoo.co.uk

Mr. Samwel Shelukindo
Premier Secrétaire
Ambassade de la République-Unie de
Tanzanie en République démocratique du
Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Mél. : samshelu@hotmail.com

Rwanda

H.E. Mr. Christophe Bazivamo
Minister
Ministry of Lands, Environment, Forestry,
Water and Mines
P.O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685
Mél. : cbazivamo@gov.rw
romugo@minitere.gov.rw
habinef@yahoo.com

Dr. Rose Mukankomeje
Director General
Rwanda Environment Management Authority
(REMA)
BP 466
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685

Sénégal

S.E. M. Thierno Lo
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
7ème étage
Bâtiment Administratif
BP 4055/6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 889 0234/822 3849/821 6211
Fax : (+22 1) 822 2180/822 6212
Mél. : mepn.de@sentoo.sn
denv@telecomplus.sn

M. Papa Diop
Deuxième conseiller
Représentant permanent du Sénégal auprès du
PNUE
P.O. Box 2581
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 1) 613 835/611 376
Fax : (+251 1) 610 020

Mme Fatimata Dia Toure
Directeur de l'environnement et des
établissements classés
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
DEEC 106
Rue carnot
BP 6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 822 6211/821 0725
Fax : (+221) 822 6212/822 2180
Mél. : fdtoure@sentoo.sn

Somalie

H.E. Mr. Mohamed Osman Maye
Minister
Ministry of Environment and Disaster
Management
c/o UNDP Baidoa, Somalia
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254) 722 746 841
Fax : (+252 1) 528 838
Mél. : banadirlinks114@hotmail.com
banadirlinks114@yahoo.co.uk

Dr. Mohamed Sidow Hassan
Ministry of Environment and Disaster
Management
P.O. Box 86665
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254) 722 775 358
Fax : (+254 41) 222 9707
Mél. : banadirlinks114@yahoo.com

Soudan

H.E. Mrs. Theresa Siricio Iro
Minister of State
Ministry of Environment and Physical
Development
P.O. Box 13226
Khartoum
Soudan
Tél. : (+249 183) 784 279/781 479
Fax : (+249 183) 787 617/471 437
Mél. : twani777@yahoo.com

H.E. Ms. Agnes Lukudu
Ambassadeur
Ambassade du Soudan en République
démocratique du Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 999 970 123
Fax : (+249 183) 787 617

Dr. Saad Eldin Ibrahim Mohammed
Secretary General
Higher Council of Environment and Natural
Resources (HCENR)
P.O. Box 10488
Khartoum
Soudan
Tél. : (+249 183) 784 279
Fax : (+249 183) 787 617
Mél. : hcenr@sudanmail.net

Dr. Abdel Ghani Abdel Galil Hassan
Director
Environment Department
Ministry of Industry
Khartoum
Soudan
Tél. : (+249 183) 799 362
Fax : (+249 183) 761 468
Mél. : sudanozone@yahoo.com
abdelghanihassan@hotmail.com

Mr. Osman Mohammed El Faki
Conseiller
Ambassade du Soudan en République
démocratique du Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+249) 912 348 571
Mél. : osmanmelfaki@hotmail.com

Mr. Khalid Hassan Elnaiem
Higher Council of Environment
Khartoum
Soudan
Tél. : (+249 9) 239 3249
Mél. : khdhas@yahoo.co.uk

Swaziland

Hon. Thandie Shongwe
Minister
Ministry of Environment and
Communications
P.O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tél. : (+268) 404 6420-23
Fax : (+268) 404 6438/404 1719
Mél. : sea@realnet.co.sz
mintour@realnet.co.sz

Mr. Jameson D. Vilakati
Director of Environment
Swaziland Environment Authority
Ministry of Tourism, Environment and
Communications
P.O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tél. : (+268) 404 6245/9 Ext. 154 or 41719
Fax : (+268) 404 6438/44330
Mél. : sea@realnet.co.sz

Tchad

M. Moctar Diphane
Ministère de l'environnement et de l'eau
BP 3072
N'Djamena
Tchad
Tél. : (+235) 631 6420/995 0683
Fax : (+235) 523 839

Togo

M. Bougonou K. Djeri-Alassani
Juriste spécialisé en gestion des ressources
naturelles et de l'environnement
Directeur de l'environnement
Ministère de l'environnement et des
ressources forestières
BP 12877
Lomé
Togo
Tél. : (+228) 221 5197/221 3321/
(cell: 918 1315)
Fax : (+228) 221 0333/221 5197/221 4604
Mél. : bdjeri@yahoo.fr

M. Essowo Ouro-Djeri
Directeur de cabinet
Ministère de l'environnement
BP 4825
Togo
Tél. : (+228) 221 5658
Fax : (+228) 221 0333
Mél. : ouroadamk@yahoo.fr

Tunisie

M. Naceur Bouali
Chargé d'affaires
Ambassade de Tunisie en République
démocratique du Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 081 020 779etkins
(+243) 081 020 7799
Mél. : cetkinshasa@yahoo.fr

Zambie

Hon. Kabinga Pande
Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930
Mél. : kpande@mtenr.gov.zm
psmtenr@coppernet.zm

Hon. Nedson Nzowa
Deputy Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 901
Fax : (+260 1) 222 189

Mr. Fishani Godwin Gondwe
Acting Chief Environment
Management Officer, Environment and
Natural Resources Management Department
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930/222 189
Mél. : figogmel@yahoo.co.uk

Mr. Rodrick Ngolo
Public Relations Officer
Human Resources and Administration
Tourism, Environment and Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930
Fax : (+260 1) 222 189
Mél. : rmcngolo@yahoo.co.uk

Zimbabwe

Hon. Francis Dunstan Nhema
Minister
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Cnr. Fourth Street and Central Avenue
Private Bag 7753
Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 702 054
Mél. : fnhema@ecoweb.co.zw

Mr. Phillip C. Manyaza
Chief Natural Resources Officer
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Private Bag 7753, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 705 252
Mél. : zpn143@mweb.co.zw

Mr. Simbarashe Buzuzi
Ministry of Environment and Tourism
P.O. Box 7753
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 707 7091
Mél. : s.buzuzi@yahoo.com

Organisations des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique de l'ONU

Ms. Isatou Gaye
Environmental Affairs Officer
Sustainable Development Division
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3005
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 115) 443 089
Fax : (+251 115) 514 416
Mél. : igaye@uneca.org

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mr. Hama Arba Diallo
Executive Secretary
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2800
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : secretariat@unccd.int
hdiallo@unccd.int

Ms. Bettina Horstmann
Coordinator, Africa Unit
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2816
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : bhorstmann@unccd.int

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) - Congo

Mr. Richard Dackam-Ngatchou
United Nations Population Fund - Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 521 6700
Mél. : dackam@unfpa.org

Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Dr. Michel Kouda
Programme Manager for West and Central
Africa
Global Mechanism of the United Nations
Convention to Combat Desertification
c/o International Fund for Agricultural
Development
Via del Serafico 107
00142 Rome
Italie
Tél. : (+39 06) 5459 2118
Fax : (+39 06) 5459 2135
Mél. : m.kouda@ifad.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Mr. Shafqat Kakakhel
Deputy Executive and Officer-in-Charge
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4020-22
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : shafqat.kakakhel@unep.org

Ms. Cristina Boelcke
Director
United Nations Environment Programme
Regional Cooperation Division
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3517
Fax : (+254 20) 762 270
Mél. : cristina.boelcke@unep.org

Mr. Sekou Toure
Director
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4284
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : sekou.toure@unep.org

Mr. Peter Acquah
Senior programme Officer and AMCEN
Secretary
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4289
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : peter.acquah@unep.org

Mr. Zhijia Wang
Deputy Director
United Nations Environment Programme
Regional Cooperation Division
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3945
Fax : (+254 20) 762 4270
Mél. : zhijia.wang@unep.org

Mr. Olivier Deleuze
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4041-42
Fax : (+254 20) 762 4686
Mél. : olivier.deleuze@unep.org

Mr. Alain Lambert
National Coordinator Brazil and UNEP
Legal Advisor on Conservation Finance
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
SCN Qd, 02, B1 A
Ed. Corporate Financial Center/sala 1101
70712-901 Brasilia DF
Brésil
Tél. : (+55 61) 3038 9234
Fax : (+55 61) 3038 9239
Mél. : alain.lambert@unep.org

Ms. Angele Luh
Information Officer
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4292
Fax : (+254 20) 762 3828
Mél. : angele.luh@unep.org

Mr. Mohamed Sessay
Programme Officer
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4294
Fax : (+254 20) 762 4294
Mél. : mohamed.sessay@unep.org

Mr. Charles Sebukeera
Programme Officer and Officer in Charge
Africa Region
United Nations Environment Programme
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3785
Fax : (+254 20) 762 4309
Mél. : charles.sebukeera@unep.org

Mr. Robert Wabunoha
Legal Officer
United Nations Environment Programme
Division of Policy and Development and Law
(DPDL)
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 5068
Fax : (+254 20) 762 3859
Mél. : robert.wabunoha@unep.org

Mr. Mohamed Abdel-Monem
Programme Officer
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4154
Fax : (+254 20) 762 3828
Mél. : mohamed.abdel-monem@unep.org

Ms. Valerie Rabesahala
Associate Programme Officer
United Nations Environment Programme
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA) - Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 5058
Fax : (+254 20) 762 4309
Mél. : valeri.rabesahala@unep.org

Dr. Adeyemi Franck Attere
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3887
Mél. : franck.attere@unep.org
fadeyemi@kenyaweb.com

Mr. Ian Redmond
Chief Consultant, GRASP
United Nations Environment Programme
(UNEP/UNESCO Great Ape Survival Project)
P.O. Box 308
Bristol BS99 3WH
Royaume-Uni
Tél. : (+44) 117 924 6489/77 69 74 39 75
Fax : (+44) 117 924 6489
Mél. : ele@globalnet.co.uk

**Programme des Nations Unies pour
l'environnement – Bureau d'Addis-Abéba**

Mr. Strike Mkandla
Senior Liaison Officer and Representative to
the African Union
United Nations Environment Programme -
Addis Ababa Office
c/o UNECA
P.O. Box 3001
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 544 5402/544 3431

Organismes spécialisés des Nations Unies

Fonds pour l'environnement mondial

Mr. Leonard Good
Chief Executive Officer and Chairman
Global Environmental Facility
1818 H Street N.W.
Washington DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tél. : (+1 202) 473 3202
Fax : (+1 202) 522 3240-45
Mél. : lgood@thegef.org

M. Moctar Toure
Team Leader
Land and Water Resources
Global Environmental Facility
1818 H Street N.W.
Washington DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tél. : (+1 202) 473 3202
Fax : (+1 202) 522 3240-45

Fax : (+251 11) 552 1633
Mél. : unepoffice@uneca.org
smkandla@uneca.org

**Programme des Nations Unies pour les
établissements humains**

Mr. Kibe Muigai
Human Settlement Adviser
Urban Environment Section SCP, Urban
Development Branch
UN-Habitat
P.O. Box 30030
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3209
Fax : (+254 20) 762 3715
Mél. : kibe.muigai@unhabitat.org

**Stratégie internationale des Nations Unies
pour la réduction des catastrophes**

Mr. Martin John Owor
Senior Regional Coordinator - Africa Region
United Nations International Strategy for
Disaster Reduction
Block T, Room 328
United Nations Complex
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4568/254 722 206 997
(mob.)
Fax : (+254 20) 762 4726
Mél. : martin.owor@unep.org

Mrs. Funke Oyewole
Team Leader
Corporate Affairs
Global Environmental Facility
1818 H Street N.W.
Washington DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tél. : (+1 202) 473 4486
Fax : (+1 202) 522 3240-45

Mr. Sarwat Hussain
Senior Communication Officer
Communications and Outreach
Global Environmental Facility
1818 H Street N.W.
Washington DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Tél. : (+1 202) 473 5690
Fax : (+1 202) 522 3240-45
Mél. : shussain@thegef.org

**Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture**

Ms. Robertine Raonimahary
Head
United Nations Educational Scientific and
Cultural Organization
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 670 5552
Mél. : r.raonimahary@unesco.org

M. Samy Mankoto
Programme Specialist, Responsible for the
Man and Biosphere Programme in Africa
Division of Ecological and Earth Sciences
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
Paris
France
Tél. : (+33 1) 456 68 4037
Fax : (+33 1) 456 68 5804
Mél. : s.mankoto@unesco.org

Dr. Noeline Rakotoarisoa
Programme Specialist
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
12, avenue Léopold Sedar Senghor
BP 3311
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 849 2323
Mél. : n.raondry@unesco.org

**Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUUDI)**

Prof. Chidi Ibe
Regional Director - GCLME
United Nations Industrial Development
Organization
1 Akosombo St.
Airport Residential
P.M.B.C.T. 324
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 781 225/244 863 388 (Mob.)
Fax : (+233 21) 781 226
Mél. : c.ibe@unido.org

**Organisation météorologique mondiale
(OMM)**

Mr. Alioune Ndiaye
Regional Director for Africa
World Meteorological Organization
Geneva
Switzerland
Mél. : andiaye@wmo.int

Secrétariats des Conventions

PNUE/Secrétariat de la Convention de Bâle

Ms. Donata Rugarabamu
Senior Legal Officer
UNEP/Secretariat of the Basel Convention
15 chemin des Anémones
1219 Genève
Suisse
Tél. : (+41 22) 917 8218
Fax : (+41 22) 797 3454
Mél. : donata.rugarabamu@unep.ch

**PNUE/Secrétariat de la Convention sur la
conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
UNEP/Secretariat of the Convention on the
Conservation of Migratory Species of Wild
Animals
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2410/2402
Fax : (+49 228) 815 2449
Mél. : rhpworth@cms.int

Organisations intergouvernementales

Agence internationale pour le développement de l'information environnementale

M. Jean Pierre Bolembissa
Directeur administratif et financier
Agence internationale pour le développement
de l'information environnementale
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 07 376 560
Mél. : jpbkolagi@yahoo.fr

Mr. Bambe Dansala
Coordonnateur régional
Agence internationale pour le développement
de l'information environnementale
BP 796
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 0668 1865
Mél. : bdansala@yahoo.fr
infos@adiearc.org

Agence nationale pour la gestion de l'environnement (NEMA)

Mr. Telly Eugene Muramira
Director - Policy, Planning and Information
UNEP/DEWA Collaborating Centre
Coordinator
National Environment Management Authority
(NEMA)
P.O. Box 22255
Kampala
Ouganda
Tél. : (+256 41) 251 064-65/772 400 625
Fax : (+256 41) 257 521
Mél. : tmuramira@nemaug.org

Alliance mondiale pour la nature (UICN) – Bureau national de Tanzanie

Mr. Abdulrahman S. Issa
Country Director
The World Conservation Union (IUCN) -
Tanzania Country Office
63/1 Galu Street
Ada Estate, Kinondoni
P.O. Box 13513
Dar es-Salaam
Tanzanie
Tél. : (+255 22) 266 9084-85/
(cell: (+255) 744 570 234
Fax : (+255 22) 266 9089

Alliance mondiale pour la nature (UICN) – Bureau régional pour l'Afrique centrale

Bihini Won wa Musiti
Regional Programme Coordinator
The World Conservation Union (IUCN) -
Regional Office for Central Africa
P.O. Box 5506
Yaounde
Cameroun
Tél. : (+237) 221 6497
Fax : (+237) 221 6496

Banque africaine de développement (BAfD)

Dr. Hany Shalaby
Principal Environmentalist
African Development Bank
Tunis
Tunisie
Tél. : (+216) 2179 6330
Mél. : h.shalaby@afdb.org

Centre de coordination régional pour l'Afrique de la Convention de Bâle pour la formation et la technologie

Prof. Oladele Osibanjo
Executive Director
Basel Convention Regional Coordinating
Centre for Africa for Training and
Technology
University of Ibadan
Ibadan
Nigéria
Tél. : (+234) 803 301 3378
Fax : (+234) 810 3168
Mél. : osibanjo@baselnigeria.org

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe

Mr. Ahmed Abdelrehim
Regional Programme Manager
Centre for Environment and Development
for the Arab Region and Europe
2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 451 3921-24
Fax : (+20 2) 451 3918
Mél. : ahrehim@cedare.int

Ms. Mayar Sabet
Regional Programme Assistant
Centre for Environment and Development
for the Arab Region and Europe
2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 451 3921-24
Fax : (+20 2) 451 3918
Mél. : msabet@cedare.int

Commission de l'océan Indien

Dr. John L. Roberts
Adviser on Sustainable Development
Indian Ocean Commission
Secretariat General
Sir Guy Forget Avenue, Q4
P.O. Box 7 Quatre Barnes
Maurice
Tél. : (+230) 425 1652/9564
Fax : (+230) 425 2709
Mél. : jlrobertsy@coi.intnet.mu

Commission de l'Union africaine

Ms. Rosebud Kurwijila
Commissioner for Rural Economy and
Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835/551 7844

Dr. Babadagaba Ahmadu
Director
Department of Rural Economy and
Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700/525 835
Fax : (+251 11) 551 7844

Mr. Foday Bojang
Head, Division for Environment and Natural
Resources/Rural Economy and Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835
Mél. : fodaybojang@africa-union.org

Mr. Frank Raymond Mchari
Special Assistant
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835

Commission des forêts d'Afrique centrale

Prof. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi
Executive Secretary
Central African Forests Commission
P.O. Box 20818
Yaounde
Cameroun
Tél. : (+237) 221 3511/932 9421 (Cel.)
Fax : (+237) 221 3512
Mél. : comifac2005@yahoo.fr
se.comifac@iccnet.cm

Communauté du développement de l'Afrique australe

Ms. Dorothy Nyamhanza
Food Agriculture and Natural Resources
Southern African Development Community
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana
Tél. : (+267) 395 1863
Mél. : dnyamhanza@sadc.int

Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale

Dr. Joël Beassem
Coordonnateur PRSA et environnement
Economic Community of Central African
States
CP 2112
Libreville
Gabon
Fax : (+241) 444 732
Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

M. Charles Elie Mbonguy-Doumambila
Coordonnateur pour l'environnement et les
ressources naturelles
Economic Community of Central African
States
CP 2112
Libreville
Gabon
Fax : (+241) 444 732
Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

M. Jean Nkuete
Centrale Direction de l'agriculture, du sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
Bangui
République centrafricaine
Tél. : (+236) 612 135
Fax : (+236) 612 135

Mr. Isaias Angue Obama
Directeur
Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui République centrafricaine

Tél. : (+236) 611 885/500 867 (cel.)
Fax : (+236) 612 135
Mél. : isaiasangue@yahoo.fr

M. Lamine Moumadou
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135

M. Placide Alfred Iloki
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135
Mél. : aplacide@hotmail.com

Conseil des ministres africains chargés de l'eau

Mr. Henry K. Ntale
Chairperson of AMCOW Technical Advisory Committee
African Ministers' Council on Water
Kampala
Ouganda
Tél. : (+256 71) 257 0832
Fax : (+256 71) 346 384
Mél. : hntale@amcocw.org

Mr. Reginald M. Tekateka
Specialist Advisor International Relations
Water Affairs and Forestry
Department of Water Affairs and Forestry
African Ministers' Council on Water
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 336 8741
Fax : (+27 12) 336 7988
Mél. : tekatekar@dwaf.gov.za

Observatoire du Sahara et du Sahel

Dr. Youba Sokona
Executive Secretary
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : boc@oss.org.tn
youba.sokona@oss.org.tu

Mr. Taoufiq Bennouna
Conseiller Scientifique et Technique
Coordinateur du Programme Environnement
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : taoufiq.bennouna@oss.org.tn

Organisation internationale pour la protection civile

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile du Sénégal et
Président en exercice de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale pour la protection civile
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 821 0448 (Dakar)/
(+41 22) 879 6969 (Geneva)
Mél. : dpcsen@hotmail.com

Secrétariat du NEPAD

Dr. Ramileku Rakiatu Cole
Sustainable Land Specialist
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3153
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : remilekuc@nepad.org

Ms. Estherine Lisinge-Fotabong
Advisor - Environment
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3762
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : estherinef@nepad.org

**Secrétariat intérimaire du NEPAD –
Composante environnementale**

Mr. David Samuel Njiki Njiki
Executive Secretary
Interim secretariat of NEPAD environment
component
BP 813
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 842 7311/576 9507
Fax : (+221) 842 7311
Mél. : njikinjiki@yahoo.com

Organisations on gouvernementales

Amboseli Trust for Elephants

Dr. Harvey Croze
Amboseli Elephant Research Project
Amboseli Trust for Elephants
00509 Langata, Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 891 191
Fax : (+254 20) 891 191
Mél. : hcroze@aerp.org

**Appui international pour le développement
durable**

Mme Hilly Anne Fumey van Baggum
Présidente
Appui international pour le développement
durable
BP 8058
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 551 0247
Fax : (+242) 813 429
Mél. : ai2d1@yahoo.fr

M. Claude Thureau
Appui international pour le développement
durable
Odcurne
Luxembourg
Tél. : (+) 570 9782
Mél. : claude-thureau@yahoo.fr

Union du Maghreb arabe

M. Abdessalem Kallala
Conseiller chargé de la sécurité alimentaire et
de l'environnement
Arab Maghreb Union
14 Rue Azlagh
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 671 285
Fax : (+212 37) 671 253
Mél. : sg.uma@maghrebarabe.org
uma@mtds.com
kallala2000@yahoo.fr

Ecological Youth of Angola

Mr. Constantino Mendes
Ecological Youth of Angola
P.O. Box 542
Luanda
Angola
Tél. : (+244 2) 355 715/923 32 6476 Mob.
Fax : (+244 2) 223 38919
Mél. : jea@netangola.com

**Réseau pour l'environnement et le
développement durable en Afrique**

Prof. Pascal Valentine Houenou
Coordinator
Réseau pour l'Environnement et le
développement durable en Afrique
24 BP 94
24 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2020 5419/4088
Fax : (+225) 2020 5922
Mél. : nesda@afdb.org

WWF International

Dr. Samuel Kanyamibwa
Deputy Director, Africa and Madagascar
Programme
WWF International
Avenue du Mont Blanc
1196 Gland
Suisse
Tél. : (+41 22) 364 9111/4122 364 9267(D)
Fax : (+41 22) 364 4238
Mél. : skanyamibwa@wwfint.org

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2007

Rapport de la Onzième Session de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (Amcen 11)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3483>

Downloaded from African Union Common Repository